

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MAI 2003

Sont présents :

M. Clément PIAZZALUNGA, Maire

MM. SCHORER et ZOGG, Conseillers administratifs

Mmes CASADEI, CONSTANTIN, DESPLAND, DESJACQUES CARNEGIE, JAQUET, PITTET, ROCHAT, SECCHI et STROUMZA.

MM. AMOUDRUZ, BROENNIMANN, DECREY, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, HILDEBRAND, LABEAUME, MIFFON, PAYCHERE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusé :

M. COLLAUD

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2003.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Crédits budgétaires supplémentaires 2002. Discussion. Vote. **(DA-03-13)**
6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2002. Discussion. Vote. **(DA-03-14)**
7. Comptes 2002 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. **(DA-03-15)**
8. Restructuration du journal « Le Chênois » - discussion et vote sur : **(RA-03-01)**
 - les statuts,
 - la charte et les règles de fonctionnement,
 - le cahier des charges du rédacteur en chef.
9. Demande d'un crédit de Fr 495'000,- en vue de la rénovation de la chaufferie et des sous-stations de la Mairie, annexe Mairie et centre de Voirie. Discussion. Vote. **(DA-03-05)**
10. Initiative « Halte au bétonnage sauvegardons les espaces-verts à Thônex ». Discussion. Vote. **(DA-03-11)**
11. Demande d'un crédit d'étude de Fr 49'000,- en vue de la mise en séparatif des collecteurs au chemin des Mésanges – chemin des Pinsons. Discussion. Vote. **(DA-03-12).**

12. Projet de délibération :
 - 12.1. Déposé dans le délai légal par le groupe démocrate-chrétien concernant « la déchetterie de Villette ». Discussion. Vote. **(DM-03-04)**
13. Demande d'un crédit complémentaire de Fr 933'554,20 pour l'extension du Centre Sportif Sous-Moulin. Discussion. Vote. **(DA-03-16)**
14. Projet de réalisation d'un restaurant scolaire au 146, rue de Genève pour les élèves de l'école Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. **(DA-03-17)**
15. Propositions du Conseil administratif.
16. Questions écrites.
17. Propositions individuelles et questions.

*

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2003.

Le procès-verbal est accepté par 19 voix et 3 abstentions.

2 Communications du Bureau du Conseil municipal

Il est porté à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

- 2.1 De Mme Anne Combes et M. Jean Déruaz de l'association « Jardin Robinson de Chêne » concernant la création et l'implantation d'un jardin Robinson sur les Trois-Chênes, courrier du 7 avril 2003 :

Monsieur le Président,

Notre association, fondée au mois de juillet 2002, s'est donnée pour but statuaire la création d'un jardin Robinson sur le territoire des Trois-Chênes, puis la gestion de celui-ci. C'est un programme ambitieux au service de notre jeunesse. La « clientèle » potentielle, les jeunes de 6 à 12 ans, existe en nombre, mais tout le reste est à imaginer et à concrétiser.

Pour votre information, nous avons le plaisir de joindre à cette lettre notre premier fascicule de présentation, descriptif du projet, accompagné de nos statuts. Vous pourrez y lire que nous avons déjà bien « débroussaillé » le terrain et que la poursuite concrète dépend maintenant essentiellement de la volonté politique.

Nous avons besoin de l'appui de tous, mais votre appui nous est indispensable pour parvenir prochainement à nos fins. Nous serions très heureux si vous pouviez nous faire connaître les intentions du Conseil municipal dans ce dossier.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous nous permettons de vous féliciter pour votre réélection et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

2.2 De l'APET concernant les mesures de sécurité des enfants au sein de l'école du Bois-Des-Arts, courrier du 6 mai 2003 :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseiller-ères administratifs-ves,

Nous nous permettons de vous adresser la présente, pour donner suite au courrier du secrétariat des inspecteurs à propos du sujet cité en titre.

En effet, notre association a été interpellée par de nombreux parents, à la suite d'une problème survenu à l'intérieur du bâtiment scolaire du Bois-Des-Arts (intrusion d'un individu dans les toilettes des filles). Suite à cela, nous nous sommes adressés à l'inspectrice pour lui faire part de nos préoccupations. Nous avons alors été associés à la discussion relative à la recherche des solutions qui a abouti à des demandes précises de mise en place de mesures de prévention. Celles-ci vous ont été adressées en février dernier via le secrétariat des inspecteurs.

Nous souhaiterions être informés de la manière dont votre conseil s'est saisi de cette requête et des différentes étapes qui sont prévues pour traiter ce sujet (services et délais de traitement des demandes).

Nous sommes régulièrement interpellés par des parents et souhaiterions pouvoir donner des réponses précises sur cette question.

Finalement, nous nous permettons de vous demander d'envisager des mesures similaires pour l'ensemble des écoles de Thônex, qui peuvent toutes être concernées par le même genre de problème.

Nous vous remercions par avance des suites données à la présente et vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère administratifs-ves, nos salutations distinguées.

2.3 De MM. Christophe Engler et Samy Zanella du groupement des Habitants et propriétaires du Hameau de Fossard et du chemin de La Craz à propos d'un courrier envoyé à M. Robert Cramer concernant la mise en rue résidentielle du hameau de Fossard et du chemin de La Craz, courrier du 7 mai 2003 :

Monsieur le Conseiller d'État,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 24 avril faisant suite à notre courrier du 31 mars et déplorons le peu d'attention avec lequel notre dossier a été étudié. En vous lisant, il semblerait que le problème de sécurité lié au quartier ait déjà trouvé ses réponses :

1. la 1^{ère} étant l'interdiction générale de circuler du chemin de la Craz,
2. la deuxième consisterait, à vous lire, en des contrôles plus fréquents par la gendarmerie ou les agents municipaux.
3. et enfin la troisième : « les récents aménagements qui devraient contribuer au maintien d'une circulation à vitesse modérée dans cette voie où seuls les riverains sont autorisés à circuler ».

Or,

Nous pouvons vous assurer que si nous avons continué notre difficile cheminement d'échanges de courriers, de téléphones, de démarches diverses, c'est bien parce que, à ce jour, nous estimons que la sécurité de nos enfants est menacée par l'aménagement du Hameau, inadapté à la mixité d'utilisation par le trafic routier et la vie de quartier. Faut-il rappeler que Fossard, coupé des quartiers voisins par des routes à fort trafic, ne comporte pas le moindre espace public permettant aux enfants de jouer sans risques.

1. L'interdiction générale de circuler au chemin privé de la Craz ne peut être avancée comme une réponse puisqu'elle n'est pas respectée. N'y a-t-il pas dans le canton de Genève pour ne citer que lui, de nombreux aménagements de ralentissements dans des lieux où, si les automobilistes respectaient la législation, le danger serait écarté ? Nous savons tous que l'infraction à la loi la plus répandue est liée à la circulation routière. Pour ces raisons votre argumentation sur la loi et son infraction ne peut en aucun cas rassurer des parents inquiets. En cas d'accident le fait d'avoir raison devrait-il être réconfortant ? C'est pourquoi nous avons nous-mêmes procédé aux aménagements nécessaires sur ce tronçon.
2. Augmenter la fréquence des contrôles nous semble une réponse à court terme et pour le moins hypocrite car, qui continuera à écrire et téléphoner à la commune ou à la gendarmerie chaque mois pour rappeler que dans la liste des choses à faire se trouve le Hameau de Fossard ? De plus, pourquoi rajouterions-nous des tâches à une Police déjà surchargée alors que de simples aménagements que nous avons par ailleurs déjà proposés à l'OTC feraient l'affaire.
3. Le récent aménagement se franchit très facilement et ne constitue en aucun cas une embûche entraînant une diminution de vitesse. Pour vous en convaincre, nous vous proposons de venir le tester. De plus, l'angle droit avec une visibilité « zéro » entre la route du Hameau et le chemin de la Craz n'est pas solutionné et reste toujours aussi inquiétant. En ce qui concerne l'autorisation de circuler limitée aux riverains, nous en revenons à la question de la légalité, de son efficacité et de son hypocrisie d'une part. D'autre part, nous vous posons la question : qu'en est-il de la clientèle du restaurant et comment la distinguer des autres usagers contrevenants ?

Pour conclure et en reprenant la chronologie des échanges de courrier : en dates des 06.02.01 et 25.04.01 la commune de Thônex, puis l'OTC acceptaient l'instauration d'une rue résidentielle à Fossard avec zone de ralentissement. En tant que magistrat écologiste responsable hiérarchique de l'OTC, vous revenez en arrière deux ans plus tard, alors que la problématique reste la même. S'il apparaît clairement que notre demande a été totalement négligée par M. J.-C. Zogg, Conseiller administratif en charge du dossier, vous légitimez une telle attitude par votre courrier.

Compte tenu de ce qui précède, serait-il possible d'être entendu. Notre demande reste l'instauration d'une rue résidentielle avec zone de ralentissement et non une zone 30km/h. qui n'apporterait rien de plus par rapport à l'interdiction générale de circuler non respectée. Quelqu'un du Département aurait-il l'obligance de venir sur place ? Nous n'attendons pas une réponse administrative à nos courriers mais une attention à nos inquiétudes, une réflexion et une solution au problème maintes fois évoqué. Dans l'attente de celles-ci, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'État, nos salutations distinguées.

- 2.4 Le Bureau a constaté qu'il y a eu un grand manque de respect pendant la campagne électorale, notamment des actes de vandalisme sur les affichages des différents partis et il espère, qu'à l'avenir, de tels agissements ne se reproduiront plus.

Nous profitons également de demander aux divers partis de bien vouloir supprimer les affichages « sauvages » restant encore sur la commune.

- 2.5 Il est rappelé qu'à 21h. nous avons un repas et que si l'ordre du jour n'est pas épuisé les débats continueront le mardi 27 mai 2003. M. le Président demande donc aux Conseillers de faire en sorte que cet ordre du jour puisse être épuisé ce soir.

3 Communications du Conseil administratif

3.1 M. PIAZZALUNGA, Maire

3.1.1 Centre de Loisirs

Suite à la démission de trois membres du Comité de gestion, il n'y a pratiquement plus personne pour gérer cette institution. Lors de la dernière assemblée générale il a été décidé de faire un appel afin de recruter des personnes pour renforcer l'effectif. Courant juin une nouvelle assemblée aura lieu et si personne ne se sera annoncé il faudra trouver une solution avec la FAS'e, la commission ou la Fondation en faveur de la jeunesse.

3.1.2 Crèche

Le Conseil administratif a enfin reçu du Conseil d'État le rapport de l'inspection cantonale des finances.

Dans ses conclusions, j'ai été blanchi de toutes les accusations qui avaient été portées à mon encontre ainsi qu'à celle de la directrice.

Dans sa lettre d'accompagnement, le Conseil d'État ne souhaite pas que ce rapport soit divulgué mais il nous autorise à vous en donner connaissance :

« Cette enquête a duré près de huit mois et a été faite de façon professionnelle et objective étant donné que toutes les parties concernées ont été auditionnées et que tous les documents relatifs à cette enquête ont été fournis, les intéressés ont été entendus et ont approuvé les conclusions de ce rapport.

- l'engagement de la directrice a respecté le fond des procédures,
- le service de la protection de la jeunesse a délivré son autorisation attestant l'aptitude de la directrice à diriger la crèche,
- le cahier des charges de la directrice approuvé par diverses commissions correspondait à une charge de travail d'1/4 de poste et 1 ½ poste supplémentaire,
- le salaire de la directrice, bien qu'élevé, peut être considéré comme justifié au vu des tâches exécutées et des heures de travail effectué,

- la tenue de la comptabilité : sur ce point nous nous rallions à l'opinion exprimée par la société en charge de l'audit financier de la crèche, elle peut être considérée comme correcte,
- la gestion, au vu de la satisfaction exprimée par des courriers de parents, nous pouvons estimer que celle-ci a été conduite adéquatement,
- la validation des heures supplémentaires est justifiée, une autre personne aurait dû être engagée pour assister la directrice au niveau du secrétariat et de la comptabilité,
- les décisions prises par les diverses commissions l'ont été en toute démocratie.

Nous sommes également autorisés à vous donner le résumé total de ce rapport :

1. Conclusions :

Au vu de notre audit sur la gestion et le contrôle du fonctionnement de la crèche par le Conseil administratif de Thônex, par la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex et par la direction de la crèche, au regard de la loi sur l'administration des communes (LAC), de la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGF) et du code pénal, nous pouvons conclure :

- que la gestion et la tenue de la comptabilité de la crèche par la directrice ont été d'une manière générale convenablement assurées, même si certaines dispositions légales, code des obligations et loi sur le travail n'ont pas été respectées, en raison d'une conservation insatisfaisante de documents de travail et en raison du licenciement maladroit de deux collaboratrices ;
- que le Conseil administratif n'a pas assumé comme il l'aurait dû son rôle de gestion en raison notamment, d'un manque d'interactivité et de collégialité, ce qui l'a empêché de prendre les mesures de gestion qui s'imposaient dans des délais raisonnables, et à ce titre, semble avoir dérogé à l'article 48 lettre a) de la loi sur l'administration des communes ;
- que le Conseiller administratif en charge de la jeunesse n'a pas respecté l'article 47 alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes en mandatant plusieurs fois sa propre imprimerie pour des travaux d'impression destinés à la crèche et a dérogé à l'article 73 alinéa 3 de cette même loi car il n'a pas pris les mesures nécessaires pour que les comptes 1998 à 2001 de la crèche soient contrôlés par un organe compétent ;
- que le Conseil municipal n'a pas respecté les prérogatives du Conseil administratif en ce qui concerne la municipalisation de la crèche et a pris des décisions qui sont contraires à la loi sur l'administration des communes ; qu'il a octroyé des subventions tacites à la crèche en dérogation de l'article 18 de la LGF (principe d'intégralité des comptes) ;
- que la Fondation n'a pas exigé du comité de soutien d'être suffisamment informée sur l'action de celui-ci au niveau de la gestion de la crèche et a accepté que la directrice de la crèche effectue un nombre important d'heures supplémentaires, en dérogation de la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (article 2 alinéa 3, principes d'efficacité et de rationalité) et de la loi sur le travail ;

- Nous n'avons par contre pas constaté de faits qui relèvent du code pénal.
- 2. Lors du dernier Conseil municipal mon collègue Roger Schorer vous a donné connaissance de remarques apportées par l'enquête administrative demandée par la protection de la jeunesse et effectuée par le juge REY, j'ai récemment reçu le mémoire à décharge concernant cette enquête qui réfute point par point avec preuve à l'appui les conclusions apportées à cette enquête.
- 3. Nous sommes toujours dans l'attente de la décision du tribunal administratif concernant le statut d'employé communal, statut par ailleurs reconnu par la commune, et la validité du congé de l'ancienne directrice.
- 4. Nous sommes toujours également dans l'attente du rapport du Conseil d'État concernant la demande d'enquête administrative faite par le groupe radical sur les comptes de la crèche depuis l'année 2001.

En conclusion je souhaite bonne chance à mes successeurs sur cette affaire et espère qu'ils ne recevront pas, tout comme moi des commandements de payer libellés à mon nom ce qui est très désagréable.

3.1.3 Centre sportif Sous-Moulin

Une entreprise spécialisée a été mandatée pour le remplacement de M. Jean-Pierre Ehinger, directeur. A notre grande surprise nous avons reçu plus d'une centaine de candidatures, la société spécialisée devra nous présenter ses conclusions le 26 mai après avoir effectué le tri des dossiers et retenu trois personnes.

3.1.4 Sécurité des écoles

Suite à la lettre lue par M. le Président, nous vous informons que des mesures de sécurité seront prises pour la prochaine rentrée, non seulement à l'école du Bois-Des-Arts mais également dans les autres écoles.

3.1.5 G8 – 1^{er} juin 2003

Deux sites internet sont mis à jour régulièrement et donnent des indications importantes concernant ce sommet. Il existe également un numéro vert qui informe la population.

En ce qui nous concerne plus particulièrement, nous avons appris que la plate forme de Thônex-Vallard sera le point de rassemblement pour le défilé du 1^{er} juin.

Des séances sont agendées avec les responsables cantonaux afin de savoir ce qu'il convient de faire vis à vis de notre population car nous ne voulons pas donner de consignes précises à nos habitants étant donné qu'il s'agit d'une responsabilité de l'État.

Des discussions sont également en cours au Centre sportif Sous-Moulin afin d'étudier l'éventuelle mise à disposition d'infrastructures pour la protection civile et pour les groupements alter mondialistes.

3.2 M. SCHORER, Vice-président du Conseil administratif
Pas de communications.

3.3 M. ZOGG, Conseiller administratif

3.3.1 Quartier du Curé-Desclouds

Le 8 mai le Tribunal administratif a rendu ses conclusions concernant la sortie sur l'avenue de Thônex pour laquelle nous sommes en conflit avec le groupe Honegger. Ces conclusions donnent tort à la commune. Le Conseil administratif a décidé de faire recours auprès du Tribunal fédéral.

4 Rapport des commissions

4.1 M. Cédric Paychère, Président de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports réunie le 10 avril 2003 :

1. Convention cadre entre la FAS'e et les communes

La commission a été informée des difficultés qu'il y a au Centre de Loisirs et des problèmes que rencontre la FAS'e pour remettre de l'ordre dans ce centre. Il semblerait cependant que tous ces événements se déroulent sans déranger les activités.

Notre commune n'a pas un rôle important dans cette affaire mais elle doit appliquer deux conventions cadre à savoir : une qui lie la commune à la Fédération cantonale et l'autre entre la commune et le Centre de Loisirs. Nous devons nous prononcer sur les objectifs, la représentation des élus du Conseil municipal au sein du Comité de gestion. Le débat de la commission a été reporté au 15 mai 2003.

2. Information concernant la sécurité dans les écoles

Le Conseil administratif a étudié la possibilité de mettre des caméras mais il s'avère que cette pratique est interdite dans l'enceinte de l'école. La possibilité d'avoir des portes qui ne permettent pas d'entrer dans les bâtiments est encore à l'étude et il a été précisé aux sportifs qui utilisent les salles de gyms de l'école Marcelly qu'ils doivent impérativement le faire en dehors des heures scolaires.

4.2 Mme Anni Stroumza, vice-présidente de la commission des Finances réunie le 30 avril 2003 :

1. Projet de délibération déposé par le groupe PDC concernant une politique d'information transparente

Ce projet de délibération qui consiste à donner la parole au public lors des séances du Conseil municipal a donné lieu à une large discussion où nous avons appris que la commune d'Onex avait quelques problèmes à gérer ce mode de faire. Il semble par ailleurs que cette commune fait régulièrement des séances d'information dans divers lieux publics où le Conseil administratif est prêt à répondre aux questions des communiers.

La commission a décidé de transférer ce projet de délibération au Conseil administratif afin qu'il fasse une nouvelle proposition concernant la transparence et l'information au public.

2. Projet de délibération déposé par le groupe socialiste concernant la mise en place d'un Agenda 21 communal

De manière générale, la commission a trouvé le projet intéressant. Il a été décidé d'organiser une séance de commissions réunies au cours de laquelle un responsable de l'État de Genève qui s'occupe de l'Agenda 21 sera auditionné afin que tous les Conseillers municipaux puissent se faire une idée sur le sujet et éventuellement créer une commission.

5 Crédits budgétaires supplémentaires 2002. Discussion. Vote. (DA-03-13)

- M. Roger Schorer, Conseiller administratif délégué aux Finances : ces crédits budgétaires supplémentaires ont déjà été vus et chaque point discuté.

Plusieurs de ces montants ne sont pas maîtrisés par la commune et proviennent de chiffres donnés par le Département des Finances concernant la fiscalité. Le Conseil administratif est à votre disposition pour répondre aux éventuelles questions.

- Mme Anni Stroumza, vice-présidente de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 29 avril 2003 :

Tous les crédits budgétaires supplémentaires ont été examinés point par point par la commission et ceux-ci ont été acceptés à l'Unanimité.

M. le Président : comme vous pouvez le constater vous avez reçu deux versions pour le vote de ces crédits budgétaires supplémentaires, car lors de la commission nous n'avions pas les renseignements concernant la Fondation en faveur de la jeunesse. Entre temps, la Fondation a accepté ses comptes 2002 et vous avez une lettre dans ce sens qui vous a été remise ce soir.

La discussion est ouverte :

Mme Desjacques Carnegie : je m'étonne qu'à la page 24 des comptes de la commune les montants supplémentaires pour les institutions gérées par la Fondation en faveur de la jeunesse ne se trouvent pas sous une rubrique « dysfonctionnement » comme cela avait été prévu et fait l'année précédente. Je me demande pourquoi cela n'a pas été fait compte tenu que tous les dépassements qui figurent dans les comptes 2002 sont de cet ordre là.

- M. le Président : il n'a pas été possible de ventiler les chiffres étant donné que nous n'avions pas le détail qui devait nous être fourni par la Fondation.

Mme Stroumza : dans la rubrique 05 on constate que le dépassement concernant les honoraires fait mention d'un montant de Fr 65'700,- payé à Me Fontanet concernant les affaires B. Arzouian et crèche « Les Coccolets ». Il me semble que ce montant devrait figurer dans les dysfonctionnements. Ceci devrait être ressorti afin que l'on puisse connaître le coût global.

Au vote :

- *La proposition d'inclure dans les crédits budgétaires supplémentaires les rubriques concernant les institutions de la Fondation en faveur de la jeunesse est acceptée par 19 oui et 3 abstentions.*

La parole n'étant plus demandée M. Philippe Decrey, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A l'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2002 suivants, pour un montant total de Fr 1'270'386,61 (un million deux cent septante mille trois cent quatre-vingt-six francs et soixante-et-un centimes) soit :

01.300	Autorités et commissions	Fr	1'170,00
05.310	Fournitures de bureau et imprimés	Fr	16'812,62
05.311	Mobiliers, machines et véhicules	Fr	17'030,97
05.315	Entretien d'objets mobiliers	Fr	701,30
05.318	Honoraires et prestations de service	Fr	43'211,50
09.317	Dédommagements	Fr	652,45
09.318	Honoraires et prestations de service	Fr	22'498,60
09.319	Frais divers	Fr	178,65
09.352	Association des communes genevoises	Fr	502,20
09.365	Subventions aux sociétés	Fr	20'039,30
10.317	Frais de déplacement et de formation	Fr	355,00
10.318	Frais de ports et divers	Fr	986,30
11.309	Autres charges de personnel	Fr	3'067,90
11.317	Frais de déplacements	Fr	1'574,85
14.311	Matériel et habillement	Fr	718,45
14.312	Eau, électricité, chauffage	Fr	445,95
14.318	Prestations de service	Fr	11'490,90
21.305	Assurances maladie et accidents	Fr	1'143,25
21.314	Entretien des immeubles par des tiers	Fr	176'297,70
21.316	Locations diverses	Fr	9'595,05
21.318	Prestations de tiers	Fr	2'990,40
21.365	Subventions journées de ski	Fr	1'978,85
30.365	Subvention à des groupements et organisations privés	Fr	15'699,65
33.306	Habits de travail	Fr	752,10
33.311	Machines, matériel et outillage	Fr	18'832,25
33.312	Eau, électricité	Fr	498,85
34.310	Fournitures de bureau et imprimés	Fr	553,70
34.311	Mobilier, machines, matériel	Fr	2'046,45
34.313	Traitement de l'eau	Fr	4'789,75
34.314	Entretien des bâtiments et installations par des tiers	Fr	16'649,30
34.365	Subventions sociétés sportives	Fr	22'589,80
35.301	Traitements bruts	Fr	4'322,45
35.304	Caisse de pension	Fr	2'432,40
35.311	Mobilier, matériel et machines	Fr	2'233,05
35.313	Fournitures diverses	Fr	725,95
35.314	Entretien des bâtiments	Fr	4'291,50
35.315	Entretien des biens mobiliers	Fr	2'710,85
35.319	Abonnements CFF	Fr	18'960,00
54.314	Entretien des bâtiments par des tiers	Fr	2'269,15
54.316	Loyers	Fr	694,15
54.352	Activités parascolaires	Fr	6'781,00
54.363	Subventions	Fr	34'894,60
54.365	Subventions	Fr	61'458,70
58.304	Caisse de pension	Fr	5'306,60
58.305	Assurances maladie et accidents	Fr	21,35
58.312	Eau, électricité, chauffage	Fr	13'238,85
58.316	Loyers	Fr	30'734,25
58.318	Assistant et secrétaire social Hospice Général	Fr	9'142,65
58.319	Frais divers	Fr	6'331,35
62.305	Assurances, maladie et accidents	Fr	1'038,05
62.306	Habits de travail	Fr	713,55

62.313	Fournitures et marchandises pour l'entretien des routes	Fr	1'717,30
62.314	Entretien par des tiers (routes, chemins, places)	Fr	48'351,85
62.315	Entretien des véhicules par des tiers	Fr	6'540,85
62.318	Prestations de services pour les véhicules	Fr	5'910,70
65.314	Prestations de tiers	Fr	12'453,05
65.365	Subventions accordées	Fr	23'652,10
72.311	Acquisition de matériel	Fr	13'052,55
72.318	Traitement des déchets	Fr	89'609,15
72.352	Subvention GICAL	Fr	6'792,78
74.312	Eau, électricité	Fr	375,55
74.313	Fourniture et matériaux divers	Fr	1'434,05
90.330	Remise et irrécouvrables	Fr	478'099,78
90.351	Frais de perception des impôts	Fr	88'242,41
		Fr	1'400'386,61

Déduction des crédits votés en 2002 par le CM :

Rubrique 21.314	¹ – le 23.04.2002	Fr	100'000,-
Rubrique 54.365	² – le 12.11.2002	Fr	30'000,-
		Fr	130'000,-
		Fr	1'270'386,61

=====

Installation ligne télématiques dans les écoles ¹

Subvention communale aux restaurants scolaires ²

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

6 Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2002 (DA-03-14)

- M. Roger Schorer, Conseiller administratif délégué aux Finances, les comptes 2002 présentent, enfin, un résultat réjouissant pour notre commune et qui répond à notre attente. Vous n'êtes pas sans savoir les nombreux contacts que nous avons eus avec le Département des Finances dont le dernier date de fin mars 2002, après la séance consacrée aux Finances dans le cadre de l'association des communes genevoises. Nous restons toujours vigilant pour nous assurer, tant que faire se peut, que tous nos contribuables soient bien taxés sur Thônex.

L'excédent de revenu s'élève à Fr 3'518'843,- et nous pouvons supposer que pour cette année les impôts devant revenir à la commune ont été calculés correctement.

En 2002, nous avons dépensé Fr 500'000,- de plus pour la rubrique « Culture & Loisirs », Fr 362'000,- pour la prévoyance sociale. Malgré l'engagement d'une police privée pour sécuriser la commune nous avons maîtrisé la rubrique « Sécurité publique ».

Le bilan 2002 s'élève à Fr 130'000'000,- et notre fortune à Fr 99'000'000,- la valeur de production nette du centime additionnel s'élève à Fr 512'000,-.

- Mme Anni Stroumza, vice-présidente de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 29 avril 2003 :
 - *Les comptes ont été examinés par la commission en détail ; de nombreuses questions ont été posées et les comptes 2002 ont été approuvés à l'Unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Fischer fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Le groupe radical a pris note des résultats des comptes de fonctionnement et d'investissement communaux pour l'année 2002.

Il relève tout d'abord la clarté et la bonne tenue de ceux-ci et remercie toute l'équipe qui a œuvré à la présentation de ces comptes.

Aux comptes de fonctionnement, ceux-ci présentent des charges de Fr 23'953'920,50 et aux revenus de Fr 27'472'763,78, soit un excédent de revenue de Fr 3'518'843,28.

Ceci tend à prouver s'il le faut, qu'il aurait été possible de baisser encore le centime additionnel de quelques unités, malgré la conjoncture difficile que nous traversons. Les communiens apprécieront.

Il est à relever également, que la procédure n'est toujours pas démocratique, car elle ne tient pas assez compte des remarques du Conseil municipal ni du Conseil d'État, ce qui a même valu un blâme au responsable des Finances de la part de celui-ci.

Si en novembre 2001, M. Cédric Paychère avait préconisé un boni pour 2002 d'environ 2 millions l'on s'aperçoit que celui-ci est encore nettement supérieur, alors qu'il était budgété à seulement Fr 51'531,-.

Il faut aussi constater que les charges ont été très bien maîtrisées et là nous ne pouvons encore que féliciter les différents responsables de la Mairie, d'avoir su tenir leurs coûts dans le cadre des budgets.

Quant au budget d'investissement, il est à relever que celui-ci présente pour une fois un dépassement de Fr 3'670'406,65 par rapport aux chiffres prévus, ce qui démontre, que pour une fois notre commune était moins frileuse pour investir.

Mme Rochat fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Le groupe libéral ne peut que se réjouir de l'état des comptes 2002. La position financière est saine et la progression des charges à 2,75 % est maîtrisée, ce que nous saluons.

Cependant, nous savons que le résultat positif de ceux-ci est en partie dû à des événements extra-communaux puisque les recettes fiscales communales augmentent, plus de 3 millions par rapport au budget. Ces surprises qui vont une fois encore dans le bon sens démontrent la volatilité de ce poste et malgré les perspectives prudentes de notre secrétaire général, une extrême prudence s'impose !

En effet, les finances de l'État vont mal et le temps des vaches maigres est revenu.

Si nous voulons éviter de finir droit dans le mur il nous faudra être extrêmement attentifs lors des crédits votés au Conseil municipal et nous devons mener une politique financière rigoureuse. Il nous faudra fixer des priorités d'investissements et au vu des tableaux des prévisions de ces dépenses, cela ne sera pas tâche aisée.

On ne finira pas sans remercier une dernière fois notre Conseiller administratif délégué pour toutes les années de grand argentier de notre commune, tâche dont il s'est acquitté avec conviction, fermeté et rigueur. Qu'il en soit ce soir remercié !

Nous associons à ces remerciements le secrétaire général ainsi que toute son équipe.

Mme Desjacques Carnegie prend la parole au nom du groupe démocrate-chrétien :

Le groupe démocrate-chrétien est très satisfait des comptes que nous devons voter ce soir. En effet, notre commune, une fois encore, peut se féliciter de terminer avec un excédent de revenus de Fr 3'518'853,28, ce qui est un bon résultat pour une année que d'aucuns prédisaient plutôt médiocre. Il s'agit toutefois de relever que ce « boni » est dû à un accroissement des rentrées fiscales de quelque Fr 3'387'070,-, poste sur lequel nous n'avons aucune maîtrise et pour lequel les prévisions restent très difficiles voire aléatoires.

Avec une augmentation des charges communales de fonctionnement de quelque Fr 640'000,- c'est-à-dire environ 2,7%, on peut dire que notre commune est bien gérée et que nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement malgré un accroissement de population et toutes les charges liées à une telle augmentation. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de cet état de fait.

Si nous regardons le compte des investissements pour 2002, il apparaît qu'une fois encore, lors de l'établissement du budget, les prévisions n'ont pas été faites de manière très satisfaisante puisque la différence est de l'ordre de quelque Fr 3'670'406,- entre le montant porté au budget de Fr 4'909'000,- et celui dépensé de Fr 8'418'571,-. Il devient dès lors très important de mieux prévoir, pour les budgets à venir, les dépenses d'investissement afin de ne pas se retrouver dans une situation difficile.

Nous remercions ce soir notre Conseil administratif de laisser, après des années de gestion de la commune, des finances saines à Thônex et formulons tous nos vœux pour la suite de leurs activités. Nous remercions également notre secrétaire général Philippe Guex et l'ensemble de l'administration communale pour la bonne tenue des comptes et leur travail au service de la commune et de ses habitants.

Le groupe démocrate-chrétien votera donc ce soir ces comptes communaux.

Mme Stroumza fait la déclaration suivante pour la fraction socialiste :

Lors de la présentation du budget 2002 j'avais fait une déclaration au nom du groupe socialiste qui dénonçait la politique du coup par coup du Conseil administratif, avec pour seule ambition de ne pas avoir de dettes. Pour une commune de 13.000 habitants, c'est vraiment un peu court alors que cette commune à bien des égards est sous-développée. Il suffit de comparer la situation de notre commune avec celle d'autres communes de même taille : manque de qualité des espaces publics, insuffisance des équipements pour la petite enfance et des jeunes, absence d'une politique culturelle conséquente et je pourrais facilement rallonger la liste. Si le groupe socialiste avait voté le budget, c'était parce qu'il permettait de remettre de l'ordre dans les institutions de la petite enfance. Objectif modeste, mais réalisé.

Aujourd'hui, en conséquence, le groupe socialise va approuver aussi les comptes, étant donné qu'ils reflètent le budget. Nous sommes en partie très satisfaits du boni de 3 millions. Toutefois, nous tenons à exprimer notre perplexité devant les comptes d'investissements. Ceux-ci sont l'illustration de la politique du coup par coup du Conseil administratif. Fr 4'900'000,- d'investissements prévus au budget 2002 et l'on termine l'année avec des dépenses pour un montant de Fr 8'579'000,-, soit près du double de la somme budgétée.

Comment le Conseil administratif peut-il se permettre de présenter une telle situation ? Lorsque l'on gère des deniers publics, on ne peut pas se permettre de faire des prévisions de dépenses aussi légères et simplement, lorsque celles-ci sont largement dépassées, continuer à piocher dans la caisse. Il est absolument indispensable d'avoir une planification pluriannuelle des investissements avec un point de la situation régulièrement devant la commission des Finances.

Nous espérons que la nouvelle équipe de Conseillers administratifs va mettre des mécanismes en place qui permettront de gérer mieux les deniers publics et d'avoir des comptes d'investissements plus près des prévisions budgétaires.

La parole n'étant plus demandée M. Roland Droz, vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2002, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 29 avril 2003,
- A l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2002.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2002 pour un montant de Fr 23'953'920,50 aux charges et de Fr 27'472'763,78 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr 3'518'843,28.
3. D'approuver le compte d'investissement 2002 pour un montant de Fr 8'579'406,65 aux dépenses et de Fr 160'834,70 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr 8'418'571,95.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr 8'418'571,95 par l'autofinancement à raison de Fr 8'119'474,73 au moyen de la somme de Fr 4'600'631,45 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr 3'518'843,28 l'insuffisance de financement s'élevant à Fr 299'097,22.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr 3'518'843,28 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2002.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2002, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr 130'012'120,61.

M. Schorer, Conseiller administratif délégué aux Finances, remercie l'administration ainsi que le Conseil municipal pour le travail effectué sur ces comptes 2002.

7 Comptes 2002 de la Fondation communale pour le logement. (DA-03-15)

- M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif et Président de la Fondation : comme vous l'aurez constaté dans les documents qui vous ont été remis, la Fondation fonctionne bien et le résultat 2002 est similaire à celui de 2001 avec un montant de Fr 779'900,-.

Il y a eu certains investissements ces derniers temps et j'espère que la Fondation continuera à vous présenter des comptes bénéficiaires dans les années à venir.

- Mme Anni Stroumza, vice-présidente de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 29 avril 2003 :
 - *La commission a examiné ces comptes, il n'y a quasiment pas eu de question et ces derniers ont été acceptés à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Détruche fait la déclaration suivante pour le groupe radical :

Le groupe radical remarque que les exercices se suivent et se ressemblent pour notre Fondation.

Le bénéfice de l'exercice est quasi identique 779 contre 752.

Le montant de la dette de Fr 18'041'000,- contre Fr 18'198'000,- total de l'actif de Fr 33'200'000,- contre Fr 32'675'000,-.

Soit la constatation que nos fonds propres représentent environ 45% contre environ 42% de l'exercice précédent.

Il devient indispensable, impératif de prendre conscience que notre fondation jouit d'une capacité financière importante et disponible pour le futur. Elle a les moyens d'être partenaire ou d'être le détonateur dans des projets futurs. Projets réalistes, projets maîtrisés, projets s'intégrant parfaitement dans notre ville de Thônex en parfaite harmonie avec ces souhaits.

Il est réjouissant de savoir que notre fondation a réagi en 2003, en faisant l'acquisition de plusieurs villas dans des endroits stratégiques se positionnant ainsi favorablement, conformément au souhait de notre fraction lors de l'acceptation des comptes précédents.

La fraction radicale va accepter les comptes 2002 tels qu'ils nous sont présentés.

La parole n'étant plus demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 2002, présentés par la Fondation communale pour le logement,
- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 29 avril 2003,
- A l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2002 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

8 Restructuration du journal « Le Chênois » (RA-03-01)

- les statuts,
- la charte et les règles de fonctionnement,
- le cahier des charges du rédacteur en chef.
- M. Roger Schorer, Conseiller administratif délégué à la Culture : vous connaissez tous la polémique qui a été faite autour du journal « Le Chênois » dont tout le monde pensait qu'il fallait le restructurer.

Les Conseillers administratifs des trois communes ont formé une commission à laquelle se sont adjoints deux Conseillers municipaux par commune ainsi qu'une société spécialisée dans les médias.

Les statuts, la charte et le règlement de fonctionnement ont été revus et un cahier des charges du rédacteur en chef a été créé.

Après dix séances de travail, les conclusions ont été présentées aux commissions culturelles des trois communes le 16 avril 2003.

- M. Philippe Decrey, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, donne lecture des conclusions du rapport de séance du 16 avril 2003 :
 - *Lors de cette séance, qui réunissait les commissions des trois communes, les statuts, la charte rédactionnelle, le principe de fonctionnement du journal Le Chênois, ainsi que le cahier des charges du rédacteur en chef ont été acceptés à l'Unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Fischer : suite à la demande faite par la commune de Chêne-Bourg, il a été réalisé un sondage puis un audit sur le fonctionnement du journal « Le Chênois » par la société Trimedia.

Cet audit a démontré un certain flou concernant le fonctionnement et la rédaction de ce journal ainsi qu'un manque de professionnalisme quant à la réalisation de celui-ci.

Un groupe, composé des trois Conseillers administratifs délégués à la Culture ainsi que deux Conseillers municipaux par commune, ont planché avec la société Trimedia sur la réactualisation des statuts, du principe de fonctionnement, de la présentation et de la mise en page du journal.

Ces travaux ont nécessité dix séances de la part du groupe de travail auxquels Mme Doris Constantin et votre serviteur ont assisté, mandatés par la commission de la Culture de la commune de Thônex. Ces réunions ont permis de mettre en place une nouvelle structure qui devrait être opérationnelle dès le mois de juin en cas de vote positif des Conseils municipaux des trois communes et permettre, à la rentrée de cet automne, déjà, de réaliser et distribuer le premier numéro réactualisé, qui, je le rappelle, tire tout de même à plus de 17.000 exemplaires. Plus que certains quotidiens de villes suisse moyennes.

Aussi au nom du groupe radical, je vous demanderai de bien vouloir accepter cette résolution tenant compte des préavis favorables émis par les commissions Culture des trois communes. Merci d'avance.

Mme Jaquet : pour les mêmes arguments que ceux développés par M. Fischer, le groupe libéral acceptera ce projet de résolution.

M. Vacheron : j'aimerais saluer l'important travail fait par la commission chargée de réviser le fonctionnement de ce journal, ce travail était nécessaire. Cependant, il faut relever que le temps de travail du rédacteur en chef va être augmenté, il en sera certainement de même pour la secrétaire, ce qui va influencer le montant des subventions.

A ce jour, rien n'est dit concernant les deux salariés actuellement employés par ce journal. En dernier lieu, j'aimerais également relever qu'il faudra une répartition équitable des représentants par rapport aux forces politiques de chaque commune.

Mme Jaquet : ne nous dites pas que la gauche est mal représentée au journal Le Chênois ! Alors, qu'à la commission intercommunale il n'y avait aucun élu thônésien de votre parti qui y assistait !

M. Fischer : je tiens juste à rappeler que la présidente du journal Le Chênois est socialiste, le trésorier également et il ne faut pas oublier qu'à l'époque la présidence était assurée par M. De Félice également du parti socialiste.

M. Paychère : à l'époque le parti socialiste qui comprenait quatre membres avait droit à 50% de la représentation thônésienne au journal Le Chênois. M. De Félice a donc pu pendant huit ans présider à la destinée de ce journal. Je ne crois pas que l'on puisse dire que la commune de Thônex a laissé la gauche de côté, comme le dit de manière mensongère M. Vacheron, ces propos sont récurrents à chaque fois qu'il faut désigner des personnes !

La parole n'étant plus demandée M. Philippe Decrey, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de résolution :

R E S O L U T I O N

- Attendu qu'à la suite de l'audit de fonctionnement réalisée en 2002 concernant la restructuration du journal « Le Chênois », un groupe de travail composé de représentants des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et de Thônex a posé les bases d'une parution de qualité,
- Attendu qu'une association « Le Chênois » a été constituée, dotant ainsi l'organe officiel des trois communes d'une forme juridique clairement définie et faisant reposer son travail sur la base de textes constitutifs dûment approuvés et reconnus,
- Vu que ces textes ont été soumis à l'avis des commissions « Culture » des trois communes réunies en séance le 16 avril 2003,

- Attendu que les dites commission ont émis un préavis favorable au document précité,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De confirmer les préavis émis par les commissions « Culture » des trois communes à savoir :

- d'accepter les statuts de l'association « Le Chênois »,
- d'accepter la charte rédactionnelle du journal,
- d'accepter le principe de fonctionnement du journal,
- d'accepter le cahier des charges du rédacteur en chef,

selon document établi par la société TRIMEDIA Communications en annexe.

- 9 Demande d'un crédit de Fr 495'000,- en vue de la rénovation de la chaufferie et des sous-stations de la Mairie, annexe Mairie et centre de Voirie. (DA-03-05)

- M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : suite aux décisions qui ont été prises tant par la commission des Travaux & Bâtiments et des Finances, le Conseil administratif retire ce projet de l'ordre du jour étant donné que ces deux commissions ont demandé que ces travaux se fassent dans le cadre de l'extension de la Mairie.

M. le Président : le Conseil municipal prend acte de cette décision.

- 10 Initiative « Halte au bétonnage sauvegardons les espaces-verts à Thônex ». (DA-03-11)

- M. Jean-Claude Zogg, Conseil administratif délégué aux Transports, Urbanisme & Circulation : les commissaires ainsi que les initiants ont accepté le texte qui vous est présenté ce soir.

- Mme Anni Stroumza, vice-présidente de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 mars 2003 :
 - *Me Bellanger était présent à cette séance et il a pu nous expliquer les différentes phases relatives à cette initiative. Il convient de rappeler que la prise en considération a été votée en avril 2002 et que le texte soumis ce soir, qui a été approuvé à l'unanimité de la commission après de longues discussions, est en fait la prise en considération de l'initiative.*

La discussion est ouverte :

M. Favre : je recommande vivement au Conseil municipal d'accepter cette prise en considération car si cela n'était pas le cas nous irions « droit dans un mur » et, je vous rappelle que nous avons jusqu'au 25 janvier 2004 pour adopter, sous une forme délibérative cette initiative.

M. Broennimann : le groupe socialiste acceptera la proposition de ce soir. Comme vous le savez nous avons été, dès le début, étonnés par la formulation de cette initiative. Nous sommes satisfaits que, lors du débat concernant la recevabilité, il a été gardé que la partie qui est soumise à notre vote. Nous devons prendre en considération l'expression d'un grand nombre de nos concitoyens et nous estimons qu'il est juste de voter ce soir, tout en réservant notre avis, sur la manière de concrétiser cette initiative.

M. Détruche : bien que dépouillée cette initiative demeure et surtout elle « symbolise » la préoccupation principale majeure des thônésiennes et thônésiens. Pour cela, que les auteurs, en soient encore une fois remerciés.

La fraction radicale va accepter ce texte « réduit » avec confiance.

Confiance, parce que les programmes récents des candidats au Conseil administratif mentionnaient tous, en bonne place, la lutte contre le surdimensionnement urbanistique de notre ville.

Je cite : « Les titres de chapitre chacun se reconnaîtra :

- Préservation de notre commune d'une expansion démesurée,
- Défense des intérêts des habitants dans le projet des Communaux d'Ambilly,
- La mise sur pied d'un projet réfléchi et concerté pour les Communaux d'Ambilly,

- Un urbanisme maîtrisé de la commune, dire clairement oui aux objectifs de l'initiative sur les Communaux d'Ambilly et dire non à ce projet urbain.
- Un développement harmonieux et à taille humaine des Communaux d'Ambilly.

Pour la fraction radicale, je peux certifier que nous mettrons tout en œuvre pour respecter notre promesse. Un projet de 8.800 habitants ne rentre pas radicalement dans nos rues.

M. Paychère : il faut rappeler au parti socialiste que le Conseil municipal a porté à l'ordre du jour de sa séance du 9 octobre 2001 et a accepté la totalité des points qui n'ont pas pu être retenus dans le cadre de l'initiative pour des raisons purement juridiques. Il s'agit d'une délibération et des quatre résolutions suivantes :

1. « Pour une modification du plan directeur cantonal »
2. « Préavis négatif à toute construction dans les Communaux d'Ambilly nécessitant une dérogation du Conseil municipal à cause de son CUS » (résolution).
3. « Préavis négatif à toute construction dans les communaux d'Ambilly nécessitant une dérogation du Conseil administratif à cause de son CUS » (résolution).
4. « Préavis négatif à toute construction dans les communaux d'Ambilly dérogeant aux zones actuelles » (résolution).
5. « Préavis négatif à toute demande d'autorisation de construire dans les communaux d'Ambilly en cas de déclassement » (résolution).

La parole n'étant plus demandée Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 36C de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'initiative « Halte au bétonnage - sauvégarçons les espaces-verts à Thônex »,
- Vu la décision du Conseil municipal du 23 avril 2002 qui a déclaré partiellement valide l'initiative municipale « Halte au bétonnage - sauvégarçons les espaces-verts à Thônex », soit l'invite suivante concernant la zone dite des communaux d'Ambilly :
 - « l'opposition par tous les moyens légaux au déclassement des terrains des communaux d'Ambilly »

- Attendu que le Conseil municipal a déclaré invalide les autres intitulés de l'initiative soit :
 - a) l'obtention d'un moratoire de 15 ans visant tous projets de construction sur la zone dite des communaux d'Ambilly, dérogeant aux normes de la zone actuelle (zone 5 villas), à l'exception de la réalisation à titre précaire de jardins familiaux.
 - b) l'opposition au projet de plan directeur cantonal prévoyant le déclassement de cette zone en zone de développement, en vue d'une forte densification.

En raison de leur non-conformité au droit supérieur.

- Attendu que cette initiative a été déposée avant le vote du plan directeur cantonal.
- Attendu que le tribunal administratif a rejeté en date du 8 octobre 2002 le recours interjeté par Mme Chantal Banderet contre la décision du Conseil municipal du 23 avril 2002 et que Mme Banderet n'a pas recouru au Tribunal Fédéral dans le délai imparti.
- Vu la décision de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation du 6 mars 2003
- A la MAJORITE (par 22 voix « pour » et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De prendre partiellement en considération l'initiative municipale « Halte au bétonnage - sauvegardons les espaces-verts à Thônex », soit l'invite suivante concernant la zone dite des communaux d'Ambilly :
 - *« l'opposition par tous les moyens légaux au déclassement des terrains compris dans cette zone »*
- 11 Demande d'un crédit d'étude de Fr 49'000,- en vue de la mise en séparatif des collecteurs au chemin des Mésanges – chemin des Pinsons. (DA-03-12)
- M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif délégué au Travaux & Bâtiments : ce crédit est pour finaliser les travaux de canalisation au chemin des Mésanges. A l'origine ce chemin avait été partiellement équipé par la commune sur le premier tronçon après le chemin du Petit Bel-Air.

Certains travaux ont été réalisés et pris en charge, en partie, par les promoteurs lors des constructions réalisées sur la parcelle Huhn. Il reste donc le dernier tronçon à réaliser ainsi que le séparatif de la zone villa du chemin des Pinsons. Ce crédit permettra de déterminer le montant total des travaux ainsi que les diverses participations.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée par 19 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 abstention.*

La discussion est ouverte :

M. Paychère : ce crédit pose la question à savoir quelle est la règle de la commune en matière d'investissement sur les terrains privés ?

- M. Zogg : une répartition sera faite avec les propriétaires privés concernés ; l'étude devra par ailleurs déterminer l'ensemble des personnes touchées.

M. Miffon : existe-t-il un critère général édicté par la commune pour ce genre de situation ?

- M. Zogg : non, à l'époque il n'y avait pas de critère mais actuellement la participation de la commune est obligatoire et les canalisations principales du domaine privé deviennent communales afin que celles-ci soit entretenues.

M. Broennimann : il faudrait avoir une vision d'ensemble de ces collecteurs et ne pas avancer par petit bout. Il serait intéressant d'avoir une présentation en commission afin de se rendre compte de la logique concernant ces collecteurs.

M. Favre : il est important de voter ce crédit d'étude afin que l'on obtienne des documents qui nous permettent d'avoir une vision plus large.

La parole n'étant plus demandée M. Philippe Decrey, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu les récentes constructions au chemin des Mésanges - chemin des Pinsons,
- Attendu que ces nouvelles constructions nécessitent de terminer la mise en séparatif des canalisations dans ce secteur,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 49'000,- en vue de la mise en séparatif des collecteurs au chemin des Mésanges - chemin des Pinsons.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir ce crédit de Fr 49'000,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

12 Projet de délibération :

12.1 Déposé dans le délai légal par le groupe démocrate-chrétien concernant « la déchetterie de Villette ». **(DM-03-04)**

- Mme Desjacques Carnegie, auteur du projet de délibération, donne lecture du projet.

M. Uehlinger : il y a un problème avec cette déchetterie, car les riverains aimeraient la déplacer de deux ou trois mètres pour une question de commodité. Mais ce déplacement ne peut se faire que sur des terrains privés et les propriétaires ne veulent pas de déchetterie sur leurs terrains. Cette déchetterie se trouve actuellement sur un terrain communal et ne pose pas tant de désagréments que cela. Je me demande s'il est vraiment judicieux d'alerter le Conseil administratif pour un sujet semble-t-il mineur !

Mme Stroumza : à l'époque où j'étais présidente du Conseil municipal j'avais répondu à un courrier d'habitants demandant le déplacement de cette déchetterie. Je m'étais rendue sur place et j'avais pu constater que celle-ci causait quand même pas mal de désagréments aux habitants des villas qui se trouvent en face. De plus, on pourrait déjà améliorer la qualité environnementale de ces installations car elles ne sont pas du tout intégrées pour un site tel que Villette. Il faudrait également étudier l'implantation de chacune de ces déchetteries par rapport aux endroits où elles se trouvent.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 19 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention.*

Mme Desjacques Carnegie : je ne suis pas d'accord avec les paroles de M. Uehlinger car la moindre des choses est que les autorités discutent avec les communiens lorsqu'elles décident de leur imposer des infrastructures telles qu'une déchetterie. Il est possible que rien ne change mais il y aura au moins eu un dialogue et une recherche de solution plus acceptable.

M. Uehlinger : j'ai peut-être été mal compris, mais si pour chaque point litigieux entre la commune et les habitants l'on doit déposer un projet de délibération au Conseil municipal on ne va jamais s'en sortir ! Le Conseil administratif devrait le faire de lui-même.

Mme Desjacques Carnegie : malheureusement, si nous en sommes arrivés là c'est bien à cause de la passivité du Conseil administratif ! Il suffit de regarder les dates mentionnées dans le projet de délibération. Dans ce cas, il faut faire un projet de délibération pour que cela bouge !

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'Unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Paychère : le groupe radical a également remarqué qu'il n'y avait pas, sur la forme, de quoi faire un projet de délibération d'autant plus qu'aucun point ne relève du droit délibératif du Conseil municipal. Il est vrai que ce genre d'interpellation pourrait se faire par une question orale à la fin de la séance, mais peut-être pour ce cas, le projet de délibération est la solution qui convient le mieux. Pour ces raisons le groupe radical votera cette délibération.

M. Amoudruz : je propose que le projet de délibération soit amendé de la manière suivante :

1. À trouver un nouvel emplacement *ou de prévoir un meilleur aménagement* pour la déchetterie de Villette et ce dans les plus brefs délais.

Au vote :

- *L'amendement proposé est accepté à l'unanimité.*

La parole n'étant plus demandée le projet suivant est voté (la lecture ayant été faite par Mme Desjacques Carnegie) :

- Vu les divers échanges de correspondance entre les riverains de Villette et le Conseil administratif,
- Vu l'échange de correspondance entre la Présidence du Conseil municipal et le Conseil administratif du 9 juillet 2001,
- Vu les diverses propositions des riverains pour un nouvel emplacement de la déchetterie,
- Vu les promesses du Conseil administratif d'étudier ces propositions,
- Vu qu'à ce jour, le Conseil administratif n'a donné aucune suite à ce dossier depuis le début de son ouverture (février 2000),
- A la MAJORITE (par 21 voix « pour » et 2 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
I N V I T E

Le Conseil administratif :

1. À trouver un nouvel emplacement *ou de prévoir un meilleur aménagement* pour la déchetterie de Villette et ce dans les plus brefs délais.
2. À réunir les riverains pour que la démarche se fasse en parfaite harmonie avec les divers intervenants.
3. À informer le Conseil municipal de l'avancement de ce dossier.

13 Demande d'un crédit complémentaire de Fr 933'554,20 pour l'extension du Centre Sportif Sous-Moulin. (DA-03-16)

- M. Clément Piazzalunga, Conseiller administratif délégué aux Sports : précédemment à ce projet, un autre avait déjà échoué en 1991, un bâtiment qui aurait pu, alors, faire l'objet d'une subvention fédérale. Le référendum avait abouti sur la commune de Chêne-Bourg.

Le site actuel a été défini en février 1997 et a abouti à un devis général. Il faut se souvenir que les riverains qui avaient été informés de ce projet dès 1996, avaient alors émis des réserves quand à la circulation que provoquerait l'agrandissement du centre. Différentes études ont donc été lancées afin de pouvoir répondre à ces inquiétudes. Un crédit de Fr 4'500'000,- par commune fût voté à l'Unanimité. Malheureusement, un référendum contre cette décision a abouti sur notre commune.

La demande d'autorisation de construire a été déposée ce qui provoqua une opposition. Le référendum ayant été rejeté par nos habitants, un accord a été négocié avec les opposants à l'autorisation de construire à la fin de l'année 1997.

Les architectes se remirent au travail et aboutirent à un projet dont le coût prévisionnel des travaux, soumissions rentrées, s'élevait à Fr 15'500'000,-. Après réalisation de certaines économies, le coût de cette réalisation fût ramené à Fr 14'207'000,-. Le chantier débutait enfin à fin janvier 1999.

Lors des séances de la commission extension (près de 40), les économies faites au début de la démarche se réduisirent, dépassant même à un moment le coût initial. Je rappelle qu'il y a eu appel d'offres ainsi qu'une ouverture publique des soumissions. Une majorité d'entreprises chênoises a obtenu l'adjudication des travaux dont un consortium chênôis qui obtint le mandat important de la charpente.

Je pense que cette réalisation a fait l'objet de nombreuses discussions, soit dans des commissions, soit dans nos communes respectives. Nous avons recherché dans les moindres détails des économies sans préjudice au fonctionnement de cette patinoire.

Dans les feuilles annexes, nous allons détailler ces différentes étapes et répondre aux questions que vous voudrez me poser.

En résumé, je pense que nous pouvons être fier et satisfait de cette réalisation. A relever également la mise à disposition du parc relais (P&R) financé par la Fondation des parkings qui complète cet ensemble à la satisfaction de nos habitants.

- M. Cédric Paychère, Président de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 10 avril 2003 :

Lors de la commission, les comptes définitifs n'étaient pas encore bouclés, ils l'étaient quasiment et un certain nombre de montants ayant été comptabilisés.

La commission a, dans un premier vote, demandé au Conseil administratif de présenter le bouclage avant la fin de la législature, ce qui est fait pour ce soir. Le deuxième vote consistait à savoir si la commission était à même de voter les comptes avec les documents qu'elle avait en sa possession. La commission l'a accepté à l'unanimité.

- Mme Anni Stroumza, vice-présidente de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 10 avril 2003 :

Les conclusions de la commission des Finances sont les mêmes que celles de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports, les deux commissions siégeaient en même temps.

La discussion est ouverte :

M. Droz : les socialistes saluent la réalisation de l'extension du centre sportif ainsi que des nouveaux aménagements qu'elle a permis de réaliser. Notamment le parking d'échange, une amélioration de la desserte des transports publics et une nouvelle configuration des routes d'accès. Nous notons par ailleurs que des subventions sont à la mesure du crédit supplémentaire.

La réalisation a été jalonnée de contraintes et d'imprévus lors de la réalisation. C'est ainsi que nous avons subi une augmentation de la TVA, des contraintes techniques et des aménagements imposés par l'État. À cet égard, en lisant certains articles de presse récents sur le stade de Genève, j'ai une impression de déjà vécu. Une certaine pression des architectes s'est également fait sentir. La commission extension du CSSM a été informée, mais ces éléments étaient incontournables. Nous aurions souhaité, en revanche, une information plus fluide et plus régulière sur l'aspect financier de la réalisation.

Nous voterons ce crédit.

À titre personnel, je souhaite que ce projet nous amène une nouvelle expérience pour une souhaitable extension future du CSSM.

M. Détruche : au nom de la fraction radicale, je ne referai pas ce soir le débat technique de ce crédit complémentaire. Si on peut regretter un certain manque d'informations et d'explications au départ, nous avons largement obtenu dans les dernières commissions les explications souhaitées.

Je me bornerai à relever que la démocratie a un prix. Si le droit de référendum est « louable » et légal, il faut reconnaître que dans ce cas il pénalise le résultat financier de cet ouvrage. La nouvelle conjoncture lors du lancement des soumissions et l'augmentation de la TVA pendant les travaux en sont deux conséquences.

Le plus important pour nos communiens est que, maintenant, ils disposent d'une patinoire performante, l'architecture est plaisante et s'intègre parfaitement dans le paysage. Dans les milieux sportifs suisse et frontalier, beaucoup nous envient de posséder de telles installations.

Je terminerai en remerciant les trois Conseillers administratifs délégués au Centre sportif pour leur engagement dans ce projet soit pendant les travaux soit pour obtenir des subventions importantes pour cette réalisation avec une mention spéciale à notre Maire, M. Clément Piazzalunga, pour son intervention et surtout l'obtention d'une importante subvention (1 million) auprès du fond d'équipement communal.

Pour toutes ces bonnes raisons nous accepterons cette demande de crédit complémentaire.

M. Uehlinger : sans remettre en doute ce magnifique bâtiment ainsi que son utilité et sa gestion, pose un problème d'éthique car la construction de ce bâtiment à coûté Fr 16'297'000,- alors qu'il était demandé que le coût total ne dépasse pas Fr 13'500'000,-. Ensuite il faut savoir qu'une partie des plus values sont dues au référendum avec une augmentation des coûts de la construction qui s'est élevé à Fr 768'000,-. Il faut également admettre que les augmentations concernant le chauffage et la ventilation représente plus de Fr 360'000,-, par contre, et là le « bât blesse », les honoraires des architectes sont en pourcentage par rapport au prix de la construction. Pourquoi n'y a-t-il pas eu un arrêté sur ces différents prix avant la construction ?

Il y a également certains objets qui ont été enlevés afin de diminuer le prix et qui ont ensuite été rajoutés. Tout ceci a un prix ! Les aménagements extérieurs posent également problèmes, le budget initial était de Fr 616'000,- et en définitive ceux-ci ont coûté Fr 900'000,- mais il est vrai que des aménagements du P&R étaient compris. Sur ce chantier il y donc eu un problème de gestion et on peut remercier les Conseillers administratifs qui se sont démenés pour trouver des subventions supplémentaires qui fait qu'au bout du compte la patinoire coûte en fin de compte Fr 12'450'000,-. Le crédit complémentaire n'en est en fait pas un mais, cependant, je m'abstiendrai lors de ce vote.

La parole n'étant plus demandée M. Roland Droz, vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la délibération du Conseil municipal de Thônex du 15 avril 1997 approuvée par le Conseil d'État en date du 8 décembre 1997 prévoyant une dépense globale de Fr 13'500'000,- pour la réalisation de l'extension du centre sportif Sous-Moulin correspondant à Fr 4'500'000,- par commune chênnoise,
- Vu le total des dépenses s'élevant à Fr 16'297'534,61, soit Fr 5'432'511,74 par commune chênnoise comprenant :
 - le coût effectif de réalisation de la patinoire selon le décompte de l'architecte s'élevant à Fr 14'881'747,95,
 - les dépenses additionnelles et nécessaires à l'exploitation de la patinoire pour un montant de Fr 471'707,50,
 - le coût de réalisation des aménagements extérieurs d'un montant de Fr 910'904,25,
 - les frais annexes comprenant les frais financiers et les frais de surveillance du chantier pour un montant total de Fr 33'174,91,
- Attendu que les diverses subventions prévues s'élèvent à Fr 3'840'000,- ce qui porte le coût net de l'extension du Centre sportif Sous-Moulin à Fr 12'457'534,61,
- Vu le préavis favorable des commissions des Écoles, Jeunesse & Sports et des Finances réunies en séance le 10 avril 2003,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A la MAJORITE (par 17 voix « pour » et 6 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr 932'511,54 représentant le tiers de Fr 2'797'534,61 pour couvrir le dépassement de crédit relatif à l'extension du centre sportif Sous-Moulin.
2. De comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissement et de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies par le crédit d'engagement voté le 15 avril 1997, soit au moyen des annuités qui figurent dans le budget de fonctionnement jusqu'en 2028.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

14 Projet de réalisation d'un restaurant scolaire au 146, rue de Genève pour les élèves de l'école Adrien-Jeandin. (DA-03-17)

- M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments et Président de la Fondation communale pour le logement : nous avons été approchés par l'association des restaurants scolaires qui a un problème pour avoir un restaurant convenable pour les élèves de l'école Adrien-Jeandin.

Après discussion il s'est s'avéré que la Fondation communale pour le logement pouvait mettre à disposition un local, au rez-de-chaussée, qui accueillait précédemment les CASS.

Les locaux étant trop grands pour les besoins de l'association des restaurants scolaires, nous avons la possibilité de les séparer et de louer la partie située côté rue de Genève à une autre société. Les travaux sont estimés à Fr 70'000,- et la Fondation communale a été d'accord de prendre en charge la totalité de ces travaux afin de mettre à disposition ses locaux aux restaurants scolaires. La location de cette surface d'environ 80m² s'élèverait à Fr 16'000,- par an.

- M. Clément Piazzalunga, Conseiller administratif délégué aux Écoles : ce restaurant permettra aux élèves de l'école Jeandin d'être tous ensemble ce qui n'est plus le cas aujourd'hui et la liaison avec l'école est idéale étant donné qu'il n'y a pas de route à traverser. Ce projet est un plus pour les élèves de cette école.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.*

Mme Desjacques Carnegie : ces locaux seront-ils libres une partie de la matinée et de l'après-midi pour d'autres activités ?

- M. Zogg : la commune peut disposer de ces locaux comme elle l'entend.

Mme Desjacques Carnegie : on pourrait imaginer qu'EVE Chapelly puisse bénéficier de cet espace étant donné la proximité de ces locaux.

- M. Grandgirard : c'est à étudier, il s'agit d'une synchronisation entre les deux organismes.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'Unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Vacheron : s'agit-il d'un projet provisoire ou peut-on imaginer que celui-ci soit définitif ?

- M. Zogg : le bail étant de cinq ans cela va durer en tout cas pour cette période.

Mme Casadei : le groupe radical va accepter ce projet étant donné que la situation actuelle ne permet pas d'accueillir la totalité des enfants de l'école Adrien-Jeandin et que les locaux proposés sont très bien situés avec un accès facile et sans danger.

M. Vacheron : cette solution est certainement bonne, bien que le fait que les enfants aillent manger au restaurant de « L'Espalier » était un bon projet au niveau l'intégration. Il est dommage que ce restaurant ne puisse pas accueillir plus de 20 élèves. On peut également se poser la question concernant l'avenir et se demander si les élèves de l'école Adrien-Jeandin ne seront pas inclus dans la nouvelle école de Marcelly, voire à celle du Bois-Des-Arts ce qui nécessiterait que l'on se penche sur le problème de la traversée de la route Blanche.

M. le Président cède la présidence à M. Decrey, vice-présent, afin de répondre à cette question.

M. Grandgirard en ma qualité de président de l'association des restaurants scolaires, je peux vous confirmer que toutes les solutions ont été étudiées. Le déplacement des élèves à l'école Marcelly n'est pas possible à l'heure actuelle étant donné qu'il y a déjà 90 enfants par jour, ce qui nous oblige à faire deux services.

Par la suite il ne semble également pas possible de prendre une école supplémentaire. Au Bois-Des-Arts, nous nous trouvons également à la limite de la saturation avec 65 enfants par jour.

La solution trouvée paraît tout à fait appropriée pour accueillir les 45 enfants de l'école Adrien-Jeandin. Il est à noter, qu'actuellement, nous refusons certains journaliers qui ne viennent qu'une fois par semaine et 11 enfants de l'école Jeandin vont manger à l'école Marcelly. Lors d'une éventuelle extension de l'école Jeandin il faudra réfléchir à ce problème.

M. Grandgirard reprend la présidence.

La parole n'étant plus demandée Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les élèves de l'école Adrien-Jeandin ne peuvent plus tous se rendre au restaurant « l'Espalier » pour les repas de midi compte tenu de la capacité restreinte de cet établissement et qu'une partie d'entre eux doivent aller dans les locaux du RS Marcelly-Tronchet qui a déjà une très forte fréquentation,
- Vu la proposition faite par la Fondation communale pour le logement de louer à la commune une surface de 80m² dans les anciens locaux du CASS au 146, rue de Genève pour un montant de Fr 200,- le m², soit Fr 16'000,- par an, pour une première période de 5 ans,
- Attendu que la Fondation serait prête à prendre en charge les travaux d'aménagement de ce nouveau restaurant scolaire pour un montant estimé à Fr 75'000,-,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'accepter le projet de réalisation d'un restaurant scolaire au 146, rue de Genève, dans les anciens locaux des CASS, propriété de la Fondation communale pour le logement, pour les élèves de l'école Adrien-Jeandin.
2. D'ouvrir à cet effet, un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 5'400,- sur la rubrique 21.316 représentant le loyer de septembre à décembre 2003.
3. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 15'000,- sur la rubrique 21.314 pour l'équipement et le mobilier de ce nouveau restaurant scolaire.

4. Ces crédits budgétaires supplémentaires seront couverts par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charge.
5. De prévoir une somme de Fr 16'000,- par an dans les budgets 2004 à 2008 pour couvrir le loyer.

15 Propositions du Conseil administratif

15.1 M. Piazzalunga, Maire, prend la parole au nom du Conseil administratif :

« Avant de quitter ce Conseil municipal, nous souhaitons, mes collègues et moi-même vous adresser quelques mots. Tout d'abord un remerciement collectif aux membres du Conseil municipal pour la somme de travail fournie durant cette législature.

Pour certains d'entre nous cela fait 24 ans, pour d'autres un peu moins. C'est avec une certaine satisfaction du devoir accompli que nous prenons congé de vous.

Des réunions ont parfois été animées, certes quelques fois au-delà du respect de l'individu, mais toujours dans le souci d'objectivité. Les problèmes deviennent de plus en plus ardues et complexes. Notre population attend des solutions à ses problèmes, c'est pourquoi nous sommes ici.

La disponibilité d'un élu n'est pas une question de durée mais, de la part qu'il prend aux problèmes discutés. Chaque citoyen a sa solution pour tout problème posé. Il serait préférable que chacun ait la solution de tous. Acceptons des concessions dans l'élaboration d'un projet. Prononçons-nous sur des lignes directrices, sur des options générales plutôt que sur chaque détail que personne n'arrivera à résoudre à la satisfaction individuelle de chacun.

Qu'il ne reste jamais de rancune ou d'amertume dans les relations humaines et que l'intérêt de la commune de Thônex domine les intérêts !

Chers collègues, nous vous remercions très sincèrement de votre collaboration qui a été pour nous un enrichissement extraordinaire.

Enfin, nous transmettons nos meilleurs vœux aux futurs Conseillers administratifs ainsi qu'à l'ensemble du Conseil municipal. »

16 Questions écrites :

M. Roger Schorer, Conseiller administratif, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 8 avril 2003 par :

16.1 M. Cédric Paychère, Conseiller municipal, concernant : « Quels sont les indices de santé et de gestion financière de Thônex des 5 derniers exercices ? »

Nous avons entré les données pour faire le calcul sur la base de l'exercice 2002. Il convenait d'entrer les chiffres complets pour l'année 2002 et certains éléments concernant les années 2000 et 2001. Pour tous les indices, la notation va de 6 (très bien) à 1 (mauvais). Il en ressort donc les résultats suivants :

1. Indicateur de santé financière1.1. Couverture des charges

Note : 2 qui est équivalente à un excédent de revenus trop important.

1.2. Autofinancement de l'investissement net

Note : 6 étant donné que nous n'avons pas de recours à l'emprunt.

1.3. Engagements nets supplémentaires

Note : 4 qui est égale à un accroissement tolérable.

1.4. Poids des intérêts nets

Note : 6 étant donné que nous n'avons pas recours à l'emprunt.

La moyenne de l'indicateurs de santé financière pour notre commune est de 4,22.

2. Indicateur de qualité de gestion financière2.1. Maîtrise des dépenses courantes

Note 6 : qui correspond à des dépenses très bien maîtrisées.

2.2. Flexibilité du budget

Note 6 : équivalente à une excellente flexibilité budgétaire.

2.3. Exactitude de la prévision fiscale

Note 1 : la prévision est mauvaise, notamment pour 2002, où les rentrées fiscales ont été plus importantes que prévues au budget.

2.4. Évaluation de l'intérêt moyen de la dette

Note 6 : car nous n'avons pas recours à l'emprunt.

La moyenne de l'indicateur de qualité de gestion financière est de 5,29 et la moyenne générale de l'indicateur synthétique est de 4,69.

Nous pouvons donc constater que l'indice de santé et de gestion financière de la Commune est bon. Nous n'avons pas jugé utile de le faire pour les 4 années précédentes mais lors des exercices futurs nous effectuerons le calcul de ces indicateurs.

M. Paychère : je remercie le Conseil administratif d'avoir effectué ce travail et d'avoir donné un nouvel éclairage sur les comptes communaux et je prends note de l'engagement, d'un Conseiller administratif sortant... de réitérer l'exercice pour l'année prochaine !

17 Propositions individuelles et questions17.1 G8

M. Miffon : je relève l'inquiétude de certains habitants de la rue de Genève concernant la manifestation du 1^{er} juin 2003 qui se demandent si la frontière sera fermée et s'ils doivent prendre des mesures particulières pour leur protection.

- M. Piazzalunga : comme je l'ai dit en début de séance un numéro vert a été mis en place par l'État de Genève et le site internet du G8 informe exactement de l'ouverture et la fermeture des différents postes frontières. En ce qui concerne le défilé du 1^{er} juin le parcours définitif ne sera connu, en principe, que dans la journée de jeudi.

Pour l'instant, une recommandation est donnée qui consiste à ne pas laisser vide son logement pendant cette journée, les mesures de police pour notre secteur ne sont pas encore connues, mais il semble qu'il y aura plus à craindre au centre ville plutôt que dans notre région.

Mme Desjacques Carnegie : certains parents sont inquiets et nous demandent s'il y a lieu de fermer les institutions telles que crèches et jardins d'enfants pendant ces quelques jours ?

- M. Piazzalunga : le mieux serait de fermer étant donné que les manifestations doivent encore avoir lieu les 2 et 3 juin, mais il faudra également trouver une solution pour les parents qui ne peuvent pas confier leurs enfants à d'autres personnes.

M. Grandgirard, Président ; il y a une année vous m'avez élu à la présidence de ce Conseil, j'ai pris beaucoup de plaisir avec cette charge. Je tiens à remercier l'administration communale pour le soutien qu'elle m'a apporté tout au long de cette année. Certains objectifs ont été atteints d'autres pas et j'aurai le plaisir de développer ceci lors du repas qui nous attend.

La séance est levée à 21h.15.

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Jean-Claude GRANDGIRARD

M. Philippe GUEX